



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Grève du transport scolaire : La Commission scolaire de la Rivière-du-Nord adopte des mesures d'exception

(Saint-Jérôme, le 9 mai 2018) - Des informations concernant une possible grève nationale des chauffeurs d'autobus qui se tiendrait le 15 mai prochain circulent abondamment dans les médias actuellement. La Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) pourrait également être touchée, le 16 mai, par une grève locale de certains de ses transporteurs. Ces deux journées de grève affecteraient lourdement les opérations ainsi que les heures de départ et d'arrivée du transport scolaire pour plusieurs écoles primaires et secondaires de notre territoire. La CSRDN rappelle que tous les cours, au primaire, au secondaire, en formation professionnelle et en formation générale des adultes seront maintenus les 15 et 16 mai prochains.

Bien que ce ne soit pas tous les parcours d'autobus qui seraient touchés par cette grève, la CSRDN craint que, les matins du 15 et 16 mai, les conducteurs non touchés par la grève ne puissent compléter leurs circuits en raison de moyens de pression exercés par les grévistes ou encore en raison d'un mouvement sympathisant. Ainsi, il est impossible pour la CSRDN de confirmer ou non la tenue de ces journées de débrayage, pas plus qu'il est possible de prévoir les trajets d'autobus qui seraient affectés, en tout ou en partie, et ce, quel que soit le moment de la journée (matin ou soir).

La CSRDN a comme principale priorité d'assurer la sécurité de l'ensemble de ses élèves. C'est pourquoi elle recommande fortement à tous les parents, sans exception, de prendre les mesures nécessaires, le matin tout comme le soir, afin d'assurer le transport de leur(s) enfant(s) les 15 et 16 mai prochains et de ne laisser aucun élève seul à son arrêt d'autobus.

Mesures d'exception mises en place en cas de grève

Afin d'atténuer les inconvénients causés par cette éventuelle grève, la CSRDN mettra sur pied un service de surveillance gratuit, à partir de 7 h et jusqu'à 18 h dans tous ses établissements primaires, y compris pour les élèves non-inscrits au service de garde de leur établissement. De plus, les écoles secondaires offriront des heures prolongées de surveillance, de 7 h (pour la période du matin) et jusqu'à 18 h (pour la période du soir), afin d'accueillir leurs élèves. Il est important de noter que ces mesures ne seraient offertes qu'en cas de grève les 15 et 16 mai.

Pour la sécurité de tous, une surveillance particulière des zones de débarcadère sera assurée, puisque la circulation automobile sera accrue. Les autorités policières seront mises à contribution, mais la population est invitée à accroître sa vigilance aux abords des écoles. Les initiatives de covoiturage sont encouragées.

Rappelons que pour assurer le transport de ses élèves, la CSRDN signe des contrats avec des transporteurs privés. Ces derniers font l'objet d'un conflit de travail, les possibles journées de grève sont donc hors du contrôle de la commission scolaire qui, le cas échéant, mettra tout en œuvre pour veiller à ce que tout se déroule le plus normalement possible.

Pour suivre l'évolution de la situation

La CSRDN communiquera avec ses parents et diffusera l'information sur son site Internet et sur sa page Facebook dès qu'elle sera informée de l'évolution de la situation. Un message téléphonique automatisé sera également mis à jour et accessible en composant le 450 438-3131. Il sera également possible pour les parents de communiquer avec leur direction d'établissement scolaire ou avec le Service de l'organisation scolaire et du transport de la CSRDN à transportscolaire@csrdn.qc.ca ou au 450 569-2226.

-30-

Source : Nadyne Brochu, conseillère en communication
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord | 450 438-3131, poste 2103 | brochun1@csrdn.qc.ca

COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

450 438-3131 / csrdn.qc.ca

CENTRE ADMINISTRATIF 1

995, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N7

CENTRE ADMINISTRATIF 2

795, rue Melançon
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4L1